



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619 Arab.S.

Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

Adhésion du Royaume d'Arabie saoudite
au Protocole additionnel I

Le 21 août 1987, le Royaume d'Arabie Saoudite a déposé auprès du Gouvernement suisse un instrument d'adhésion au Protocole additionnel I. Ledit instrument était accompagné de la réserve suivante:

"We declare hereby the accession of the Kingdom of Saudi Arabia, with a reservation in respect of article 5 stipulating "Appointment of protecting powers and of their substitute""(traduction officielle de l'arabe).

Le Protocole entrera ainsi en vigueur pour le Royaume d'Arabie saoudite six mois plus tard, soit le 21 février 1988, conformément à ses clauses finales.

La présente notification est faite par le Gouvernement suisse en sa qualité de dépositaire des deux Protocoles additionnels.

Berne, le 27 novembre 1987

